



Règlement

Coupe Régionale

Vétérans

Suivi de versions

Version	Date	Objet de la modification
1.0	18/07/2024	Version initiale
1.1	24/11/2025	Précision dans l'article 8

Règlement de la Coupe régionale vétérans

Table des matières

1	Condition de participation.....	3
2	Formule de la compétition	3
3	Les tableaux.....	3
4	Composition des équipes	3
5	Echelon départemental	4
6	Echelon régional	4
7	Echelon national	4
8	Tirage au sort.....	4
9	Règlement financier	4

Règlement de la Coupe régionale vétérans

La coupe vétérans au niveau régional est réalisée selon la même formule que le coupe nationale vétérans.

1 Condition de participation

La coupe nationale vétérans à l'échelon régional est réservée aux licenciés ayant une licence **dirigeant** ou compétition à la FFTT âgés de plus e 40 ans au 1^{er} janvier de la saison en cours.

2 Formule de la compétition

Les rencontres ont lieu en cinq parties selon la formule suivante : 4 simples et 1 double. Les parties se disputent au meilleur des 5 manches (3 manches gagnées) dans l'ordre suivant : AX-BY-double-AY-BX. La rencontre est arrêtée dès qu'une équipe a remporté trois parties.

3 Les tableaux

La coupe régionale vétérans comporte 3 tableaux :

- Tableau A : plus de 40 ans au 1^{er} janvier de la saison en cours,
- Tableau B : plus de 50 ans au 1^{er} janvier de la saison en cours,
- Tableau C : plus de 60 ans au 1^{er} janvier de la saison en cours.

4 Composition des équipes

A la date fixée par la ligue, les associations adressent à celle-ci les engagements accompagnés des droits correspondants.

L'association désigne pour chaque équipe 2 joueurs au minimum et 4 joueurs au maximum. Un joueur ne peut figurer que dans 1 équipe. Chaque équipe ne peut comporter qu'1 seul étranger. Chacun des 4 joueurs peut être incorporé pour le double même s'il ne participe pas aux simples.

Il est possible à deux associations d'un même département de constituer une équipe à la condition que chacune de ces associations n'engage pas une autre équipe dans la même catégorie. Lorsque deux associations constituent une équipe, celle-ci prend le nom des deux clubs et ne peut être composée que de 2 joueurs.

Une équipe peut être composée de messieurs, de dames ou être mixte.

Les joueurs de plus e 60 ans peuvent être inclus dans des tableaux A et B. Les joueurs de plus de 50 ans peuvent être inclus dans des équipes du tableau A.

Règlement de la Coupe régionale vétérans

5 Echelon départemental

Chaque comité départemental organise, à la date fixée par la commission compétente, l'épreuve départementale. Le comité départemental peut fixer un droit d'engagement pour chaque équipe engagée.

6 Echelon régional

Chaque ligue organise, à la date fixée par la commission régionale compétente, l'épreuve avec les équipes qualifiées par l'échelon départemental. En absence de qualifiés par département ou de deux départements avec épreuve commune, les engagements sont libres.

La commission sportive fédérale fixe le nombre d'équipes qualifiées de chaque ligue selon le nombre de participations à l'échelon départemental ou ligue. La commission sportive régionale autorise toutes les inscriptions d'équipes.

La ligue peut fixer un droit d'engagement pour chaque équipe qualifiée.

L'échelon régional se déroule par élimination directe avec classement intégral.

7 Echelon national

L'échelon national se déroule par élimination directe avec classement intégral.

La journée finale regroupe en un seul lieu les 24 équipes du tableau A, les 16 équipes du tableau B et les 16 équipes du tableau C.

Tableau A : 1 équipe qualifiée par ligue métropolitaine (soit 13), puis 11 équipes qualifiées au prorata des engagés au niveau régional et/ou départemental dans l'ordre décroissant des places obtenues.

Tableaux B et C: 1 équipe qualifiée par ligue métropolitaine (soit 13), puis 3 équipes qualifiées au prorata des engagés au niveau régional et/ou départemental dans l'ordre décroissant des places obtenues.

8 Tirage au sort

Le placement dans les tableaux est effectué par le juge-arbitre de l'épreuve **le jour de l'épreuve après vérification des joueurs/joueuses présents(es)**.

9 Règlement financier

Le droit d'inscription pour l'échelon régional est mentionné dans les tarifs de la ligue.